

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2013 A 20 H 30**

=====

PRESENTS : MM. RUPERT J - BESSON F - BEUNE J.C - BOUQUEY J - CESCO M - DAURAT F - Mmes DELAGE S - LAULAN S - M. PREAUT P - Mme RUDELL C - M. YUNG R.

EXCUSES : Mme FONTEYREAUD L (pouvoir à M. CESCO) - M. PUECH (pouvoir à M. RUPERT) - BAIGNEAU C.

ABSENTS : Mme DENNINGER H.

Secrétaire de séance : Mme RUDELL C.

Date de convocation : 28/11/2013

=====

I - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013 : adopté à l'unanimité.

II - TRAVAUX :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à terminer, et ceux à prévoir dès 2014. Il s'agit de :

- Travaux sur les bâtiments de la Mairie (remise aux normes de l'installation électrique), de l'école (menuiseries côté cour), de l'église (toiture), et des logements communaux (menuiseries) ;
- Travaux d'extension de l'éclairage public Chemin du Raz et à la zone artisanale ;
- Travaux de voirie ;
- Installation d'un limiteur de son à la salle des fêtes.

Certains de ces travaux ouvrent droit à subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR), et ont été classés par priorité. Il s'agit de :

Priorité 1 - Demande au titre des bâtiments et édifices communaux affectés à un culte : grosses réparations
(délibération 2013-12-01)

Rapport de M. le Maire : La toiture du bâtiment de l'Eglise nécessite de grosses réparations.

1

Le devis de l'entreprise GARCIA d'un montant de 51 880,36 € HT est soumis au Conseil Municipal.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve ces travaux,
- Décide de les programmer en 2014,
- Sollicite la DETR à hauteur de 35 % du montant HT, soit 18 158,13 € HT,
- S'engage à assurer l'autofinancement complémentaire,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Priorité 2 - Demande au titre des bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré : changement des menuiseries du bureau de la Directrice et de la salle d'aide aux devoirs (délibération 2013-12-02)

Rapport de M. le Maire : Les menuiseries du bureau de la Directrice et de la salle d'aide aux devoirs sont particulièrement vétustes, et ne correspondent plus aux préconisations en matière d'économie d'énergie.

Le devis de l'entreprise PRINCE PVC d'un montant de 7 712,30 € HT est soumis au Conseil Municipal.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve ces travaux,
- Décide de les programmer en 2014,
- Sollicite la DETR à hauteur de 35 % du montant HT, soit 2 699,31 € HT,
- S'engage à assurer l'autofinancement complémentaire,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

III - FINANCES :

1. admission en non-valeur (délibération 2013-12-03)

Exposé de M. le Maire : Par courrier en date du 20/11/2013, Monsieur le Trésorier de Cadillac communique un état des créances irrécouvrables, pour un montant total de 40,00 € de vacations funéraires sur l'exercice 2011.

Proposition : Le Conseil Municipal est invité à admettre en non-valeur cette somme.

Décision : Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise cette admission en non-valeur. Le mandatement interviendra sur le compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

2. Amortissement de dépenses au titre des réseaux d'eau (délibération 2013-12-04)

Exposé de M. le Maire : Le Trésorier de la Commune, par courrier du 10/10/2013, attire l'attention sur la nécessité d'amortir des dépenses de branchement d'eau réalisées en 2012 pour un montant de 8 362,95 €. Cette somme étant ancienne et de faible montant, l'amortissement peut être comptabilisé sur une seule année afin de simplifier le suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prévoit cette opération d'ordre budgétaire sur l'exercice 2013. Les crédits sont modifiés comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 : autres matières et fournitures	8 362,95 €	
D 6811 : Dot. Amortis. immos		8 362,95 €
D 21578 : autre matériel		8 362,95 €
R 281531 : amortis. Réseau eau		8 362,95 €

3. Acquisition de matériel de bureau

M. le Maire propose l'acquisition de deux postes informatiques. Le premier est destiné au bureau de la Directrice d'école pour un montant de 1 020,48 € ; le second est destiné à l'accueil de la Mairie pour un montant de 1 013,14 €. Il s'agirait pour ce dernier, d'un portable qui permettrait à une troisième personne de travailler et pourrait être déplacé sur les lieux de réunions. Accord est donné.

IV - SIEA DE RIONS - rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable² et de l'assainissement : exercice 2012 (délibération 2013-12-05)

RAPPORT SUR L'EAU

Le rapport 2012 laisse apparaître un bilan positif.

➤ Le service de l'eau potable regroupe 7 collectivités (ARBIS-BEGUEY-CARDAN-ESCOUSSANS-LAROQUE-RIONS et ST PIERRE DE BAT), compte 2164 abonnés (+0,79 % par rapport à 2010) et dessert 4378 habitants.

➤ Les ressources en eau propres au syndicat proviennent du forage de NAU et du captage de NAUDINOT, qui distribuent un volume traité de 330.988 m³, en hausse de 20.32 % par rapport à 2011, à travers un réseau de 102,41 Kms, avec un rendement de 77,7 % en 2012, contre 80.10 % en 2011, en baisse de 3 %.

➤ Les volumes consommés sont de 225.280 m³ (en hausse de 7,32 % par rapport à 2011) soit une moyenne de 141 litres par habitant et par jour.

Le prix moyen théorique 2012 pour l'ensemble des communes de ARBIS - BEGUEY- CARDAN - ESCOUSSANS - LAROQUE - RIONS et ST PIERRE DE BAT est de 257,47€ pour 120 m³ soit une moyenne de 2,15 € le m³ (+3.37 % par rapport à 2011).

➤ Les résultats des analyses réglementaires permettent d'indiquer que l'eau distribuée est de bonne qualité tant au niveau bactériologique 100% de conformité que physicochimique 100% de conformité également.

➤ Bilan financier du syndicat : L'encours de la dette au 31/12/2012 est de 325 724,80 € avec une annuité de 56 218,81€, l'endettement brut du service est de 150 € par abonné. Le produit de la vente de l'eau est de 96 € par abonné.

➤ Les travaux en cours : la sectorisation

➤ Les travaux en projet : le renouvellement du réseau AEP sur BEGUEY avenue de la Libération et la réhabilitation du surpresseur de Saint Pierre de Bat.

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le service de l'assainissement collectif regroupe les communes de BEGUEY, LAROQUE et RIONS compte 904 abonnés, à travers un réseau de 16 kms et 11 postes de refoulement. Pour CARDAN une station d'épuration de 600 EQ/HAB et 5 postes de refoulement ont été mis en service en fin d'année 2012. 80 nouveaux usagers ne seront pris en compte qu'en 2013.
- Les eaux usées de la commune de RIONS sont traité sur la station d'épuration de Rions dont la capacité est de 1500 équivalents habitants. Le rejet de l'eau traitée (très surveillé pour éviter tout risque de pollution) se fait en Garonne.
- Les eaux usées des communes de BEGUEY et LAROQUE sont traitées sur la station d'épuration de BEGUEY/LAROQUE.
- Les travaux en cours, l'assainissement sur la commune de RIONS quartier Pujols et Bouit, 80 usagers environ pourront être raccordés.
- La police des eaux a jugé les équipements et la performance des ouvrages, conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22/06/2007.
- Le prix du service s'élève, pour un abonné consommant 120 m³, à 382,67 € soit en moyenne 3,19 € le m³, identique à 2012.
- Bilan financier du syndicat : L'encours de la dette au 31/12/2012 est de 601 792,81 € avec une annuité de 85 259,87 €, l'endettement brut du service est de 666 € par abonné. Le produit de la vente de l'eau traitée est de 160 € par abonné

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement non collectif est de 2519 habitants. Le service est exploité dans le cadre d'une prestation de services confiée à LYONNAISE DES EAUX FRANCE, en vertu d'un contrat et de ses avenants, ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006 pour se terminer le 31 décembre 2012.

Un nouveau contrat a été passé avec lyonnaise des eaux France pour une période de 18 mois (1^{er} janvier 2013/30 juin 2014).

Les prestations assurées dans le cadre du service sont :

3

○ Contrôle de conception et contrôle de réalisation des installations d'assainissement non collectif (équipements neufs ou réhabilitation).

○ Contrôle de bon fonctionnement (installations existantes).

La redevance diagnostic de bon fonctionnement : 65,00 €

La redevance contrôle de conception et de réalisation 180,00 €

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance contrôle de conception s'élève à 75 € et la redevance contrôle de réalisation à 75 €.

Bilan des prestations réalisées en 2012 :

Prestations	Nombre réalisé	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable
Contrôle de conception construction neuve	18	12	6	
Contrôle de conception réhabilitation	9	2	6	1
Contrôle de réalisation construction neuve	9	1	6	2
Contrôle de réalisation réhabilitation	11	8	3	0
Contrôle réalisés dans le cadre d'une vente immobilière	17	4 conforme	4 acceptable avec réserves	9 inacceptable travaux urgents nécessaires

BILAN GLOBAL DES VISITES SUR ASSAINISSEMENT EXISTANT

Nombre total d'installations existantes 1075 Nombre total de contrôlées réalisés 983

Quatre-vingt-douze installations n'ont pas pu être contrôlées en raison de logement inhabité ou absent du listing client, ou absence des propriétaires.

Nombre	Installations acceptables	Installations acceptables avec réserves	Travaux de réhabilitation nécessaires	Réhabilitation urgente
TOTAL	256	123	205	399
En %	26 %	13 %	21 %	41 %

V - UTILISATION DE LA SALLE DE 3^{ème} AGE :

Exposé de M. le Maire : cette salle étant de plus en plus sollicitée, il est nécessaire de mettre en place :

1. Un règlement intérieur : un modèle simplifié de celui de la salle des fêtes pourra être utilisé
2. Des conventions : les mêmes formulaires que ceux de la salle des fêtes pourront être utilisés.
3. La présentation d'une attestation d'assurance
4. Une participation financière pour couvrir les frais d'électricité, de chauffage et d'entretien ménager.

Cette question doit être approfondie et rediscutée en Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle néanmoins le contexte de création de cette salle dédiée aux membres du 3^{ème} âge. Il est alors bien précisé que cette salle doit rester dévolue au 3^{ème} âge ; lequel continuera à l'occuper gratuitement.

VI - URBANISME : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et consultation de Bureaux d'Etudes (Délibération 2013-12-06)

Exposé de M. le Maire : La Commune a bénéficié d'une somme de 10 450,00 € au titre de la DGD pour élaborer le PLU.

La consultation des bureaux d'études doit maintenant être lancée, comme évoqué lors de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte et charge M. le Maire de toutes les formalités requises. 4

VII - PERSONNEL COMMUNAL :

1. Ouverture d'un poste au service administratif (délibération 2013-12-07)

Exposé de M. le Maire : Comme évoqué lors de la dernière séance, il devient maintenant nécessaire de renforcer l'effectif du service administratif pour pallier l'accroissement d'activité, les besoins générés par les divers projets communaux et les obligations législatives.

Ainsi il est proposé l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet, et de le pourvoir sur la base de 18 heures hebdomadaires,

Le recrutement interviendrait par mutation et pourrait être effectif à compter du 1^{er} janvier 2014. La charge financière est évaluée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise cette ouverture de poste et charge M. le Maire de toutes les formalités inhérentes.

2. régime indemnitaire 2013 (délibération 2013-12-08)

Exposé : Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal alloue à ce titre une enveloppe budgétaire de 1 200,00 €.

La répartition entre agents, étant ensuite assurée par arrêtés du Maire.

Décision : invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les bénéficiaires du régime indemnitaire seront les cadres d'emplois des filières administrative, technique et médico-sociale, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet.

Le paiement de ces indemnités sera assuré sur les salaires de décembre 2013.

3. Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (délibération 2013-12-09)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services, en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5 % de ce coût salarial) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

décide

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser M. le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la Commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VIII - COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS :

1. Ecole - restaurant scolaire (de la compétence de Sylvie LAULAN) :

La 1^{ère} réunion cantine a eu lieu le 12 novembre 2013. Tout se passe toujours très bien. Il faut cependant noter que cette année, les petits de maternelle sont très nombreux et qu'ils sont un peu serrés à table lors des repas. Il serait souhaitable de prévoir l'achat d'une table ronde ainsi que 6 petites chaises.

Le cuisinier demande s'il serait possible de le prévenir de l'absence d'un enseignant ; et ce dès 8h35, pour éviter le gaspillage. Récemment, il a dû jeter 9 repas. L'Aquitaine de Restauration demande un dédommagement pour cette perte.

Le repas de Noël aura lieu le mardi 17 décembre, à midi à la cantine.

Le 20 décembre, les enfants iront au spectacle le matin, et l'après-midi, le père Noël passera pour leur remettre le cadeau et le père Noël en chocolat offert par la Mairie. Le traditionnel goûter leur sera servi ; Aquitaine Restauration fournira 160 chocolatinas qui seront facturées à la Mairie, et offrira le chocolat chaud et des clémentines aux enfants.

Le 1^{er} Conseil d'Ecole a eu lieu le 4 Novembre 2013. L'école compte 129 élèves répartis en 5 classes.

PS-MS : 25 élèves (14+11) enseignante titulaire Mme SOMA remplacée jusqu'au 31 janvier par Mme HANNION. Aidée en classe par Mme RONGIERAS.

MS-GS : 27 élèves (5+22) enseignante Mme RAFFIN. Aidée en classe par Mmes CLEMENTE et CASTANIER toutes deux à $\frac{1}{2}$ temps.

CP-CE1 : 23 élèves (16+7) enseignant M. BARIAU.

CE1-CE2 : 25 élèves (9+16) enseignante Mme LE NORCY.

CM1-CM2 : 29 élèves (16+13) enseignantes Mmes GARRAS et GUYONVARCH (le lundi).

Élections des Représentants des Parents d'Elèves

Deux listes se présentaient cette année.

192 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale.

Il y eut 125 votants, 114 (58+56) suffrages exprimés, 11 bulletins blancs ou nuls

Le taux de participation a été de 64,58 % (en hausse par rapport à 2012 : 58,75 %)

Parents réélus et nouvellement élus :

Mmes MOUCLIER, MEDEVILLE, DUCASSE, ROUX et VANDRIES pour les titulaires.

Mmes RENOU, FIGUIERE, TRAUMAT, M. GUYONVARCH et Mme FONT-LAPALISSE pour les suppléants.

Mme GARRAS remercie à titre personnel la Mairie pour leur accueil et leur disponibilité depuis son arrivée à l'école.

Toute l'équipe enseignante tient également à remercier la Mairie pour la réalisation des travaux durant l'été, pour la plupart finis avant la rentrée.

Projet d'organisation du temps scolaire (POTS)

Le Conseil (5 enseignants de l'école, les 5 représentants des parents d'élèves, le Maire et l'Adjointe au Maire) a voté par 11 voix pour et 1 contre, la proposition de POTS faite par la Mairie :

- Lundi : Enseignement : 8h45-12h00/13h45-15h45 TAP : 15h45-16h30
- Mardi : Enseignement : 8h45-12h00/13h45-15h45 TAP : 15h45-16h30
- Mercredi : Enseignement : 8h45-11h45
- Jeudi : Enseignement : 8h45-12h00/13h45-15h45 TAP : 15h45-16h30
- Vendredi : Enseignement : 8h45-12h00/13h45-15h45 TAP : 15h45-16h30

Le carnaval sera célébré le samedi 15 mars 2014 et la fête de l'école aura lieu le vendredi 27 juin 2014.

2. **« Voisins Vigilants »** : Monsieur WAHL demeurant au Clos du Pin, a fait connaître ce concept également connu sous le nom « participation citoyenne ». Ce dispositif s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier ou immeuble pour lutter, en premier lieu, contre les cambriolages. Les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin !). Un référent de quartier fait le lien entre eux et les services d'ordre. Cette démarche sera prochainement présentée de façon plus approfondie aux élus.

IX - QUESTIONS DIVERSES :

1. Réforme des rythmes scolaires : adoption du POTS et du principe d'élaboration d'un PEDT intercommunal

Exposé de M. le Maire : Dans le cadre de la réforme gouvernementale des rythmes scolaires, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a demandé aux Maires de présenter avant le 15 novembre 2013, un projet d'organisation du temps scolaire (POTS) applicable pour la rentrée 2014-2015, aux écoles maternelle et élémentaire de leur commune.

A cet effet, les membres de la commission école, les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal et les représentants de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier et débattre sur trois propositions de répartition du temps scolaire et périscolaire ; et ce dans le respect des contraintes réglementaires et des préconisations des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Le Conseil d'Ecole, représenté par 5 enseignants, 5 représentants des parents d'élèves, le Maire et l'Adjointe au Maire, s'est réuni le 4 novembre 2013, et a retenu (par 11 voix pour et 1 voix contre) la proposition d'horaires suivante présentée par la Mairie :

- Lundi - mardi - jeudi et vendredi :
 - Accueil périscolaire : 7h15 - 8h45
 - Enseignement : 8h45-12h / 13h45-15h45
 - Pause méridienne : 12h-13h45
 - APC - TAP : 15h45-16h30
 - Accueil périscolaire : 16h30-18h30.
- Mercredi :
 - Accueil périscolaire : 7h15 - 8h45
 - Enseignement : 8h45-11h45.

Concernant la gestion des temps d'accueil périscolaire (TAP), et afin de mieux mutualiser les moyens humains, matériels et financiers à l'échelle de la Communauté de Communes, et ainsi permettre de faire en sorte que le passage à la semaine de 4 jours ½ d'école soit le moins lourd possible au niveau des finances locales tout en apportant le maximum de garanties qualité sur la prise en charge périscolaire des enfants, M. le Maire propose d'acter :

- Le souhait de participer à l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) piloté à l'échelle intercommunale ;
- La perspective d'une gestion communautaire des nouveaux temps périscolaires générés par la réforme, dès septembre 2014.

M. le Maire rappelle également l'importance de faire appel en priorité au personnel communal en poste, pour animer ce temps d'accueil périscolaire.

Les modalités de pilotage, d'évaluation et de financement de cette mise en œuvre seront définies dans le cadre de l'élaboration du PEDT, et ce en cohérence avec les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments et les approuve.

2. Demande de subvention présentée par la Maison des Vins pour les journées portes ouvertes 2014 : Après examen des éléments fournis, et délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

3. Demande d'accord pour des représentations « show cars » sur la Commune les 25 et 26 avril 2014 : Le Conseil Municipal après examen du dossier émet un avis défavorable.

4. Cérémonies des Vœux : sont fixées au 17/01 pour la Mairie, et 31/01 pour la CDC des Coteaux de Garonne.

5. Une soirée jazz est prévue à la salle des fêtes le 18/01.

6. Nouveau centre de secours : M. le Maire présent au Jury de Concours le 2/12, a participé au choix de la Maîtrise d'œuvre. Le bâtiment sera de plain-pied et le coût prévisionnel de l'ordre de 2,2 millions d'euros. Le centre devrait fonctionner en décembre 2015.

Fin de séance à 22 H 15